

financement de l'ONU et d'autres organismes sera très importante.

- Le secteur privé représente une importante source de financement et les partenariats entre les secteurs public et privé doivent être renforcés si l'on veut que l'action contre les mines bénéficie d'un financement durable. On peut également avoir recours aux ententes régionales pour obtenir des ressources. La coordination des mécanismes de financement de l'ONU, des organisations régionales et d'autres organismes tiendra une place prépondérante importante.
- On devrait utiliser les ententes actuelles de l'ONU, tels que le processus d'Appel intégré et le Fond central autorenouvelable d'urgence, pour assurer un financement souple de l'action contre les mines, et pour appuyer le Fonds volontaire d'assistance aux programmes de déminage. Le financement par divers éléments du système des Nations unies doit être coordonné et intégré aux mécanismes de financement du SAM. On a proposé la tenue de conférences annuelles pour les annonces de contributions, à condition de les assortir de renseignements exhaustifs sur les ressources existantes, les programmes et les progrès dans l'application de la Convention, peut-être en élargissant le portefeuille du SAM sur les projets relatifs à l'action contre les mines.
- Afin d'assurer la coordination et la coopération entre les bailleurs de fonds, les États affectés par les mines et les organisations nationales et non gouvernementales, et de dispenser conseils et orientation à l'ONU afin qu'elle favorise une gestion de l'action contre les mines qui soit fondée sur les résultats, on devrait adopter des mesures visant à multiplier les consultations et les échanges de renseignements entre les organisations et les organismes multilatéraux, régionaux et nationaux qui oeuvrent dans le domaine des mines.
- On pourrait, par exemple, créer dans chaque pays un «Cercle d'amis» chargé de coordonner l'aide et doté d'un «ami» principal ou bailleur de fonds désigné. On pourrait aussi créer des groupes consultatifs sur l'action contre les mines, semblables aux groupes

consultatifs sectoriels de la Banque mondiale, afin de coordonner l'activité des bailleurs de fonds. Il faudra également cibler la coordination de ces derniers afin de mobiliser les ressources et établir les priorités, notamment en ce qui concerne les mesures au niveau des pays. On a aussi mentionné l'initiative de la Norvège sur la convocation à New York d'un groupe de soutien de l'action contre les mines chargé d'assurer la liaison avec le SAM et les autres organismes de l'ONU.

- Le SAM devrait veiller à ce que tous les partenaires en dehors des Nations unies, y compris les organisations non gouvernementales, les intervenants locaux, le CICR et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, soient inclus dans son processus de consultation. On a notamment souligné l'importance de faire participer les ONG, le CICR, la Banque mondiale et les autres intervenants appropriés. De ce point de vue, on devrait encourager le Comité directeur interinstitutions de l'action contre les mines à inclure des représentants des ONG et des organisations internationales dans son travail.
- Afin d'accroître la coordination de l'action contre les mines, de renforcer la capacité nationale durable et d'intégrer pleinement l'action contre les mines aux priorités et aux plans mondiaux de développement et d'aide humanitaire des pays affectés par les mines, on a évoqué les étapes suivantes : la coordination au niveau national pour les pays donateurs — dans les dossiers des affaires étrangères, du développement, de la défense et des finances — représenterait un élément essentiel. On a parlé de la nécessité d'intégrer l'action contre les mines aux programmes de la Banque mondiale et du pays donateur en matière de protection de l'environnement, de développement, de remise en état de l'agriculture et d'édification de la paix après conflit. Les mécanismes onusiens actuels portant sur l'aide humanitaire et le développement, comme les coordonnateurs résidents du PNUD, constituent de même un important moyen de coordination de l'action contre les mines.
- Il est primordial d'établir des liens entre les opérations sur le terrain et l'élaboration de